

COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE L'UFR DES SCIENCES DE SANTE SEANCE PLENIERE DU 18 SEPTEMBRE 2018

Les membres du conseil se réunissent en séance plénière le **MARDI 18 SEPTEMBRE à 17h15** en salle **R01** Ferdinand Cabanne, sous la présidence du Professeur M. MAYNADIE.

Membres présents :

Collège A :

Mmes L. Duvillard, C. Thauvin, C. Marie
MM M. Maynadié, P. Ortega-Deballon, A. Cochet, J-M Heydel.

Collège B :

Mmes MC. Brindisi, M. Georges,
MM B. Bouillet, D. Carnet, B. Collin, H. Devilliers, F. Lirussi.

Collège P :

M P. Bielefeld

Etudiants circonscription médecine :

Mme C. Krattli, AL Mutin,
MM. M. Binet, G. Toutain

Etudiants circonscription pharmacie :

Mmes T. Fèvre, E. Marivet
M. T. Debief

Etudiants circonscription maïeutique :

Mme L. Schill

Collège BIATSS :

Personnalités Extérieures :

Mmes AL. Boulanger, M. Duban, F. Jandin, G. Lucchi

Invités à titre consultatif :

Mmes MC. Busson, V. Charvolin, C. Tournay
M. JN. Beis

Membres excusés :

Mmes C. Basset, C. Creuzot-Garcher, C. Henriot, F. Tenenbaum
MM B. Bouillet, JF Gérard-Varet

Absents:

Mmes P. Fauque, C. Genelot, F. Sullerot, M. Wendremaire
MM D. Genelot, P. Genne, E. Lesniewska, T. Moulin, S. Winling

Pouvoirs :

B. Bouillet à H. Devilliers
C. Basset à F. Lirussi

ORDRE DU JOUR

SEANCE PLENIERE

Accueil des nouveaux enseignants et présentation des nouveaux personnels

I- Approbation du compte-rendu du Conseil d'UFR du 27 Juin 2018

II- INFORMATIONS GENERALES

- Diverses informations du Président
- Nouveau Conseiller d'Agnès BUZYN
- Informations Ecole Inserm 2018/2019
- Informations CESP
- Point sur la répartition des DFMS/DFMSA 2018/2019
- Révision des effectifs 2019
- Intégration Ecole de Sages-femmes
- Numérus Clausus

- Décrets et Arrêtés

III- FINANCES

- Appel à Projet 2017-2018 : répartition du financement
- Dons pour le cinquantenaire
- Sortie d'inventaire
- Divers

IV- SCOLARITE

- Validation du compte-rendu du Comité Pédagogique Médecine du 05 Septembre 2018
- Validation du compte-rendu du Comité Pédagogique Pharmacie du 13 Septembre 2018
- Compte-rendu de la réunion de rentrée des enseignants PACES du 13 septembre 2018

V- Modification de l'article 23 des statuts de l'UFR relatif à la composition du Comité pédagogique pharmacie

VI- UMDPCS

VII- QUESTIONS DIVERSES

Le Doyen ouvre la séance à 17h15.

Il présente les nouveaux personnels HU promus ou intégrant l'UFR au 1^{er} septembre 2018.

PU-PH :

- Sylvain AUDIA, médecine interne
- Alexis DE ROUGEMONT, bactériologie-virologie
- Pierre-Grégoire GUINOT, anesthésie-réanimation
- Patrick RAY, médecine d'urgence

MCU-PH :

- Jean-Louis ALBERINI, biophysique et médecine nucléaire
- Damien DENIMAL, biochimie et biologie moléculaire

MCF associé de médecine générale :

- Benoît DAUTRICHE

Chacun prend la parole afin de résumer brièvement son parcours et ses projets en matière d'enseignement.

Madame Tournay présente les **nouveaux personnels BIATSS** arrivés à la rentrée.

- NOUVEAU RESPONSABLE SCOLARITE ET RA ADJOINT en remplacement de Madame GAUBIL : Monsieur Claude-Henri CUNIT (arrivée prévue le mercredi 26 septembre)
- Catherine MARTIN (responsable PACES en remplacement de Chantal D-INTRONE)
- Gaëlle PONGERARD (scolarité PACES en remplacement de Catherine MARTIN)
- Gaëlle BARRE (scolarité du 2nd Cycle en remplacement de Pierrine DURY)
- Sara ERRARD (Scolarité 1^{er} cycle en remplacement de Léna PERTUY)
- Annabelle LELOUP (scolarité 1^{er} cycle en remplacement de Katy NECTOUX)
- Amandine DAUER (scolarité 1^{er} cycle en remplacement de Marina OPIO)
- Jennifer FAGOT (Scolarité 3^e cycle en remplacement de Audrey ABRANTES)
- Cyrielle PY (secrétariat des formations paramédicales en remplacement de Sara ERRARD)
- Chloé NEBOIS (antenne financière en remplacement de Anne JANIAUT)
- Arnaud BURRIEL (SIR en remplacement d'Eric ORLUC)
- Philippe SEUX (Accueil Loge)

I – Approbation du compte-rendu du conseil d’UFR du 27 juin

Deux modifications sont à apporter sur ce compte-rendu :

- La représentante de maïeutique notée absente (faute de signature sur la feuille d'émargement) alors qu'elle était présente
- Le point "4L trophy": 2 étudiantes de PH3 y participent et non de PC3.

Le compte-rendu est approuvé à l’unanimité.

II- Informations générales

1- Diverses informations du Président de l’université

- ➔ Par courrier du 6 septembre 2018, le Président rappelle que la pratique du bizutage est interdite (l’article 225-16-1 du code pénal dispose que toute personne se livrant à ces pratiques sur autrui s’expose à 6 mois d’emprisonnement et 7 500 euros d’amende).
- ➔ Le Président a procédé à la nomination d’un délégué à la protection des données pour l’université de Bourgogne, au 15 juin 2018. Il s’agit de Sylvie INIESTA, en poste à la Direction du Numérique. Elle doit informer, conseiller et veiller au respect des obligations imposées par le Règlement Européen relatif à la Protection des Données.
- ➔ Organisation des activités Courrier/Affranchissement. Dans le cadre du plan de retour à l’équilibre, le regroupement des activités courrier/affranchissement du campus dijonnais a été identifié comme permettant de rationaliser la tournée des vagemestres et d’abaisser les frais d’affranchissement du courrier. De nouvelles procédures seront mises en place dès la rentrée 2018. L’affranchissement sera complètement externalisé. Le courrier sera collecté par la Poste à la Maison de l’Université mais l’UFR continuera à recevoir directement son courrier.
- ➔ Conservation des copies d’examen : elle fait l’objet d’une réglementation spécifique (instruction DAF DPACI/RES/2005/003 du 22 février 2005). Les copies d’examen doivent être conservées un an après la publication des résultats, à l’exception de celles faisant l’objet d’un contentieux. A l’issue du délai d’un an, les copies doivent faire l’objet d’un tri entre celles qui seront conservées indéfiniment à titre patrimonial et celles qui pourront être détruites.

2- Nouveau conseiller d’Agnès Buzyn : Hervé LE MAREC est remplacé par Valérie MAZEAU-WOYNAR.

3- Bernard LARROUTUROU occupe les fonctions de Directeur Général de la Recherche et de l'Innovation au MESRI depuis le 27 août, en remplacement d'Alain BERETZ.

4- Informations Ecole INSERM 2018-2019

Une réunion d'information à destination des PC2 et PH2 se tiendra le 19 septembre à 16h45, en présence de membres de l'AMPS (Association Médecine/Pharmacie Sciences (AMPS)), elle a pour objectif de rassembler les étudiants de Médecine - ou Pharmacie-Sciences des différentes facultés de France, de leur apporter un soutien grâce à son réseau professionnel, et de promouvoir les interactions entre médecine, pharmacie et recherche scientifique. Les procédures d'inscription seront présentées aux étudiants intéressés. Les inscriptions débutent le 20 septembre et se terminent le 6 novembre. 6 PC2 et 1 PH2 se sont déjà manifestés. Les Pr. Heydel et Cochet les rencontreront en entretien individuel. Il faut expliquer aux étudiants qu'il existe différentes voies pour accéder à la recherche, en dehors de l'INSERM. L'ENS est encore plus sélective que l'INSERM.

5- CESP

Le dépôt des dossiers doit s'effectuer auprès des scolarités entre le 1^{er} octobre et le 15 novembre. La commission d'audition se tiendra le 7 décembre à 14 heures. L'arrêté portant le nombre de contrats offerts aux internes et externes n'est pas encore paru. Pour mémoire, en 2017-2018, 9 contrats offerts aux étudiants, 6 offerts aux internes. Deux réunions organisées par l'ARS à la faculté sont prévues en octobre, les dates seront communiquées dans les meilleurs délais.

6- Rappel du CROM : il n'est pas nécessaire pour les internes d'être en possession de leur diplôme pour leur pré-inscription à l'Ordre des Médecins.

7- DFMS/DFMSA

Les affectations finales des candidats en DFMS/DFMSA sont connues : 6 sont affectés à Auxerre, 3 à Nevers, 1 à la Charité-sur-Loire, 1 au CGFL.

8- Intégration Ecole de Sage-femme

La pédagogie est déjà intégrée à l'UFR sous forme d'un département pédagogique de maïeutique, les étudiants sont universitaires à part entière.

L'école de sages-femmes est physiquement installée dans des locaux de l'UFR, au B2.

Une réunion a eu lieu au Conseil Régional relative à l'intégration organique de la structure de formation sage-femme au sein de l'UFR.

Cette intégration se fera sous la forme d'un département universitaire de maïeutique à part entière.

La politique doit être la même pour l'école de Besançon et celle de Dijon. Les 2 CHU sont d'accord, l'université également. Trois groupes de travail sont constitués suite à cette réunion ayant pour thèmes : les finances, les statuts et les ressources humaines.

L'intégration est fixée au 1^{er} janvier 2020.

9- Transformation du système de Santé

Annonce du Président de la République sur la suppression du numerus clausus en 2020, avec un écrémage des étudiants sur 3 années au lieu d'une seule. Les critères de sélection vont changer. Un débat s'engage sur la faisabilité, le manque de terrains de stage, le manque d'enseignants, de locaux et de personnels.

- **Décrets et arrêtés (cf. Annexe)**

- 1) **Arrêté ministériel du 4 septembre 2018**

L'arrêté accreditte l'université de Bourgogne à délivrer le master « Santé publique », en co-accréditation avec les universités de Reims, Strasbourg, Lorraine et Besançon. La fin d'accréditation est fixée à l'année universitaire 2022-2023.

- 2) **Arrêté du 10 juillet 2018 fixant le nombre d'étudiants à admettre en 1ère année d'études préparatoires aux diplômes d'Etat d'infirmier, de masseur-kinésithérapeute et de psychomotricien.**

Pour la Bourgogne-Franche-Comté : IFSI : 1350 - masso-kinésithérapie : 160 pour le Grand Est - psychomotricien : 25

- 3) **Arrêté du 3 juillet 2018 fixant le montant d'une indemnité forfaitaire d'hébergement des étudiants du 3è cycle des études de médecine, d'odontologie et de pharmacie**
L'arrêté fixe cette indemnité forfaitaire à **200 € brut par mois.**

- 4) **Arrêté du 17 juillet 2018 fixant au titre de l'année universitaire 2018-2019 le nombre d'étudiants susceptibles d'être affectés à l'issue des ECN en médecine, par centre hospitalier et par spécialité.**

Ce décret fixe également les postes offerts au titre des CESP.

V – Modification de l'article 23 des statuts de l'UFR relatif à la composition du comité pédagogique de Pharmacie

En raison du petit nombre de sièges attribué aux enseignants de la circonscription Pharmacie au conseil d'UFR, il n'est pas toujours possible de désigner l'assesseur à la pédagogie parmi les enseignants élus. Il est donc proposé de modifier les statuts afin de faire en sorte que l'assesseur à la pédagogie puisse être désigné également parmi l'ensemble des enseignants de la circonscription.

Le Doyen souhaite également faire ajouter que le Doyen est invité permanent du comité pédagogique de la circonscription à laquelle il n'appartient pas, idem pour le Vice-Doyen.

Le Doyen souhaite informer les membres du conseil sur l'évolution de l'intégration des sages-femmes à l'université.

VI – UMDPC (cf. Annexe)

- 1- **Modification du volume horaire du DU Coopération autour des situations de handicap (COSIHA)**
112 heures réparties en 4 séminaires de 4 jours au lieu de 140 heures réparties en 5 séminaires de 4 jours.

- 2- **Modification du public visé du DU Aromathérapie**
Initialement pharmaciens, médecins, préparateurs en pharmacie. Sont ajoutées les infirmières et les sages-femmes.

- 3- **Modification d'intitulé** : le DU Psychiatrie médico-légale devient **DU de criminologie et médecine légale**.

- 4- **Modifications d'intitulés et de modalités pédagogiques de formations courtes** :
 - Accompagnement de la femme allaitante devient **Accompagnement et prise en charge de la mère et de l'enfant conformément aux recommandations nationales et internationales** + passage à **25 heures de e-learning et une journée en présentiel** au lieu de 28 heures en deux fois deux jours en présentiel.

 - La formation courte Aromathérapie en EHPAD devient **Aromathérapie en EHPAD et Etablissements de santé**.

- 5- **Cotisation 2018 pour l'adhésion à la Société française de stomatologie et chirurgie maxillo-faciale et chirurgie orale – 465 euros.**

Toutes les modifications proposées ainsi que la cotisation sont validées à l'unanimité.

III – Finances (cf. Annexe)

1- Appel à projet Equipements pédagogiques

Les résultats des dossiers déposés dans le cadre de l'appel à projet équipements pédagogiques, co-financés par la région et l'université ont été communiqués le 14 septembre. Les 5 dossiers déposés ont été retenus mais aucun n'est entièrement financé. L'UFR doit participer à hauteur variable en fonction des projets. Sur ces 5 dossiers, seuls 2 peuvent faire l'objet de commande en 2018 : le remplacement des 21 PC de la salle 151, et l'équipement de la salle 46 d'une station de visioconférence.

- 2- Adhésion de la plateforme CLIPP à la société d'électrophorèse – 35 €
- 3- Don du CROP pour le cinquantenaire de l'UFR – 250 €
- 4- Don du CROM pour le cinquantenaire de l'UFR – 1000 €
- 5- Sortie d'inventaire : incubateur CO2 – UMR 1231

Les membres du conseil émettent un avis favorable à l'unanimité.

IV - Scolarité

1) Fiches filières (cf. Annexe)

Sont présentées aux membres du conseil les modifications de fiches filières Médecine, Pharmacie, Maïeutique et Masso-kinésithérapie.

Une UE SESA a été créée ou intégrée dans chacune de ces formations.

Toutes ces modifications seront étudiées en commission de la pédagogie de l'université le 26 septembre puis en CFVU le 8 octobre, sur autorisation expresse du Président de l'université, puisque toutes les modifications de fiches filière d'une année universitaire doivent être validées en instances universitaires au plus tard au cours du mois de septembre.

Les membres du conseil émettent un avis favorable à l'unanimité sur l'ensemble des modifications présentées, préalablement validées en comité pédagogique respectif des formations concernées.

2) **Compte-rendu du comité pédagogique Médecine du 5 septembre 2018 (cf. Annexe)**

- **Présentation des modifications des fiches filières**
- **Au cours du comité pédagogique ont été abordés les points suivants :**
 - ✓ L'actualité de l'universitarisation des professions paramédicales
 - ✓ Les inscriptions PACES
 - ✓ Les résultats des ECNi 2018
 - ✓ La commission auditeurs du 17 juillet
 - ✓ L'atelier touchers pelviens
 - ✓ Le 3^e cycle
 - ✓ La simulation en Santé
 - ✓ Microsoft teams
 - ✓ Questions des étudiants
 - ✓ **Jury de PACES** : lors de la réunion du jeudi 13 septembre, les membres du jury PACES pour l'année 2018-2019 ont été désignés. Paul Walker accepte d'être reconduit dans les fonctions de président du jury.

3) **Compte-rendu du comité pédagogique Pharmacie du 13 septembre 2018 (cf. Annexe)**

- **Présentation des modifications des fiches filières**
- **Au cours du comité pédagogique ont été abordés les points suivants :**
 - ✓ Validation des fiches d'enseignements constitutifs de PH2
 - ✓ Pluri-annualisation des services des enseignants-chercheurs
 - ✓ Vote lors des délibérations de jury
 - ✓ Présentation des travaux du groupe de travail n°6 relatif au site internet de l'UFR

En l'absence de questions diverses, Monsieur le Doyen lève la séance à 19h00.